

Paris, le 30 mai 2024

FIP NEXTSTAGE CONVICTIONS 2024 – Première distribution

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A du Fonds d'Investissement de Proximité NextStage Convictions 2024 (FR0013221207) géré par notre société et nous vous remercions de votre confiance.

Le FIP NextStage Convictions 2024 a été constitué en octobre 2017. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de PME, puis d'accompagner de ces sociétés dans leur développement, le Fonds est entré en phase de désinvestissement.

Le Fonds a réalisé plusieurs cessions lors des 18 derniers mois et notamment **Fortius** ex Once for All, société qui propose une solution de mutualisation B2B en SaaS qui permet aux entreprises du secteur BTP de mettre en ligne leurs dossiers administratifs et d'échanger des documents, **Finalease**, une société distribuant des solutions de vidéosurveillance et du matériel contre la démarque inconnue, et **Inova software** qui a développé une plateforme dédiée aux laboratoires pharmaceutiques et biotechs afin de faciliter leurs collaborations. Ces cessions ont permis au FIP NextStage Convictions 2024 de générer suffisamment de liquidités pour procéder, **à compter du 6 juin 2024, à une première distribution d'un montant de 0,7€ par part A soit 70% du nominal.**

Cette distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire à condition que votre

adresse postale soit à jour et que votre pièce d'identité transmise au moment de la souscription soit en cours de validité.

- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Pour mémoire, le FIP NextStage Convictions 2024 avait été créé pour une durée de sept ans, avec la possibilité de proroger sa durée de vie pour trois périodes successives d'un an chacune. Ainsi, dans l'intérêt des porteurs de parts et conformément à l'article 8 du Règlement du FIP, la société de gestion a **décidé de proroger la durée de vie de ce fonds d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2025**. La durée de vie du FIP pourra, le cas échéant, être prorogée encore deux fois pour une période d'un an, notre objectif étant de vous distribuer en une ou plusieurs fois le résultat des futures cessions du portefeuille d'ici la fin de vie de votre FIP, qui interviendra au plus tard le 30 septembre 2027, en cas d'une nouvelle prorogation.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 31 décembre 2023 :

- La valeur liquidative de votre FIP est de 1,16 € par part A, soit une progression depuis l'origine de 16%, hors prise en compte des avantages fiscaux (ISF et IR).
- L'actif de votre FIP au 31 décembre 2023 est composé de 13 sociétés cotées et de 5 sociétés non cotées. Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession afin de céder ces sociétés dans les meilleurs délais et dans votre meilleur intérêt.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Grégoire SENTILHES
Président